RESERVE SRB	SOCIÉTÉ DES R ÉGATES DE LA B ERNERIE	
PAR:	CARTE CADEAU	Payeur
Coordonnées		
Date de Naissance :		
Cartes	MONTANT TOTAL	€
<u>Carte Cadeau</u> :	□ 10 € □ 20 € □ 40€ □ 100 €	
Mode de règlement:	☐ chèque ☐ chèques vacances ☐ CB ☐ espèces	☐ Virement Bancaire
	Numéro de carte cadeau :	
	Fait à:Signature:	
	Le/	
EF Voile toole Française de Voile	Sociéré des Régates de La Bernerie La Base Nautique en mer la plus proche de Nantes! Association loi 1901 agrée Jeunesse et Sports et Education Nationale	
RESERVE SRB	SOCIÉTÉ DES R ÉGATES DE LA B ERNERIE	
ENREGISTRE LE :		
PAR :	CARTE CADEAU	_
Coordonnées		Payeur
Nom: Date de Naissance:	Prénom :	
Mail:	@	
	Ville :	
Cartes		C
Carte Cadeau:		₹
·		
<u>Mode de règlement</u> :	☐ chèque ☐ chèques vacances ☐ CB ☐ espèces	
	Numéro de carte cadeau :	
	Fait à:Signature:	
	Le//	





SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA BERNERIE							
PAR:							
Coordonne	ှ ်ဇုဌ			Rec	eveur		
			Prénom :				
	ce://		Tél:				
Code postal :			Ville :				
Cartes Numéro de carte cadeau :							
A -4°°4′	4-1 2-4						
Activités réalisées Cadre réservé au club							
Dates	Le:/	Le:/	Le:/	Le:/	Le:/		
Horaires	de:h à:h	de:h à:h	de:h à:h	de :h à :h	de:h		
MONTANT DEPART							
RESTE SUR LA CARTE							
J'atteste avoir pri complémentaires. ☐ Je SOUSCRIT	L'ensemble de ces de	ranties liées à la licend ocuments est affiché e de garanties complém	ce FFV et des possibili t à disposition dans les nentaires res	locaux de l'association			
Autorisati	ons :						
) l'enfant(s) ou ayant eu		
* Atteste de son brassière de sécuri * Certifie que l	n aptitude à nager au r té pour les activités na 'enfant est apte à la pr	noins 25 mètres et à s' autiques. atique de la voile ou c	'immerger. Toutes per char à voile ainsi n'a au	sonnes sera dans l'obl			
* Autorise le st * Autorise en ca	_	ner SEUL son domici er une prise en charge	le : □ OUI de l'enfant par un étab	□NON olissement de santé ou	toute intervention		
chirurgicale en cas * La Société de		OUI NON erie est susceptible de		es photographiques et	audiovisuels pendant la		
durée des activité	s nautiques proposée er des images dans les	s. Sauf avis contraire	e de votre part lors de site internet et dans	de votre inscription,	nous nous réservons la isant la promotion de la		
			r réaliser l'activité, des charte sanitaire de la s		s de vente, du règlement		
Fait à: Signature:							
	Le	/					





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES EN VIGUEUR AU 01 JANVIER 2022

Réservation:

 POUR LES INDIVIDUELS: toute réservation ne devient effective qu'à la réception de la fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée des arrhes (50%) ou de la totalité du règlement.

Règlement : chèque (ordre : SRB), espèces, carte bleue ou chèques vacances ou coupon sport acceptés.

 POUR LES GROUPES (Associations, CE, Scolaire...) toute réservation ne devient effective qu'à réception de la convention, accompagnée de la liste des participants (jointes avec le devis), et 30% d'arrhes.

Inscription (obligatoire):

Le solde sera versé, au plus tard, au début de la séance ou dès le premier jour du stage.

Lors de l'inscription, le stagiaire s'engage à respecter les horaires, les consignes de fonctionnement et de sécurité ainsi que le protocole sanitaire défini par la SRB et à participer à la manutention du matériel. Il doit prendre soin du matériel mis à disposition (rinçage combinaison...).

Autorisation légale :

Le pratiquant déclare avoir pris connaissance des capacités requises à la pratique des activités nautiques et avoir été informé sur la règlementation relative au certificat médical lors de la délivrance d'une licence.

Le stagiaire ou le responsable légal pour le mineur :

- Atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques et s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude : certificat médical de moins d'un an pour le sport ou la pratique de la voile en compétition (pour les licences sportives) au plus tard le premier jour d'activité.
- Autorise les autorités compétentes à prendre toute décision en cas de besoin d'une intervention médicale ou chirurgicale et s'engage à en assurer le règlement.
- S'assure de la prise en charge du mineur par la SRB au début de l'activité et à le récupérer à la fin de celle-ci.
 - Celui-ci dégage la SRB de la responsabilité de l'enfant en dehors des heures normales de l'activité

Natation:

Pour les majeurs, le pratiquant atteste de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

Pour les mineurs, le représentant légal atteste sur l'honneur, de sa capacité à savoir nager 25 m et à s'immerger.

En cas de non-attestation sur l'honneur : possibilité de présenter une attestation du « test d'aisance aquatique » délivré par un maître-nageur ou du « savoir nager » délivré par l'éducation nationale, lors des cycles scolaires.

Annulation:

- DE VOTRE FAIT: si celle-ci a lieu à moins de 30 jours avant le début de l'activité, elle ne donnera droit à aucun remboursement. Si une raison médicale est invoquée, le remboursement de l'activité sera fait sur présentation d'un certificat médical.
- DU FAIT DE LA SRB: si les conditions météorologiques empêchent le bon déroulement de l'activité, le responsable peut être amené à annuler la séance. Il vous sera proposé soit un remplacement de l'activité, soit un report de celle-ci. A défaut, un avoir.

La SRB se réserve le droit d'annuler un stage si les effectifs sont inférieurs à 5 personnes. Dans ce cas un autre stage peut être proposé, si celui-ci ne convient pas au stagiaire, il peut être remboursé.

• En cas de décision administrative d'interdiction de l'activité nautique ou de fermeture du Club Nautique (Problèmes sanitaires, pollution du rivage, etc...), il vous sera proposé un avoir valable 18 mois.

Assurance:

La Société des Régates de la Bernerie a souscrit à une assurance garantissant ses membres en responsabilité civile dans le cadre de ses activités, auprès de la société MAIF : la frégate zone Atlantis st Herblain, n° de contrat 2824474K.

Une Licence FFVoile Club est délivrée pour toute activité annuelle et une licence Enseignement (Passeport voile), pour tout stage supérieur ou égale à 3 jours. Nous portons à votre connaissance l'existence de garanties complémentaires auxquelles vous pouvez souscrire.

Des assurances complémentaires vous sont proposées par les différentes fédérations ainsi que par le centre nautique. Vous pouvez en prendre connaissance et obtenir un formulaire d'inscription à l'accueil.

Vestiaires:

Des douches et des toilettes sont mises à disposition des stagiaires dans les vestiaires du club. Le centre nautique décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effet personnel (bijoux, montre, lunettes, vêtements, téléphone portable...) à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Equipement:

Nous vous conseillons de prévoir une tenue adaptée à votre support et au temps, ainsi qu'une tenue de rechange :

Chaussures fermées (vieilles tennis ou chaussons néoprènes), paire de lunettes, coupe-vent, lycra (pour la voile), paire de gants (pour le char à voile), bonnet ou casquette, crème solaire, bouteille d'eau.

Pour des raisons de sécurité, il vous sera fortement conseillé de ne porter aucun bijou tel que bague, boucles d'oreilles, alliances.

Réduction:

Remise de 50% sur les locations pour les membres du club.

Remise Stage de 10% pour le 2ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise Stage de 15% à partir du 3ème stage réservé pour la même famille. Hors cotisation et licence.

Remise de 10% (non-cumulables) pour : - Voile et tennis : inscrit la même semaine au Club de Tennis de la Bernerie,

Droit à l'image :

La Société des Régates de la Bernerie est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant les activités nautiques proposées.



